

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
HAUT ALLIER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers  
Communautaires en exercice : 29  
Présents : 22  
Votants : 26

Date convocation : 30/11/2022  
Affichage : 30/11/2022

**Séance du 08 décembre 2022**

*L'an deux mil vingt-deux et le 08 décembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.*

**Présents** : Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Aline RANC, Jean-Louis SOULIER, Jean-Claude MAYRAND.

**Absents excusés** : Patrick RENOARD, Virginie FOURNIER, Guy MAYRAND.

**Pouvoirs** : Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Jean-François COLLANGE à Marc OZIOL, Guylène BLAES à Rose-Marie MARTIN, Jean-Marie BOSCUS à Patrice CLAVEL.

**Secrétaire de séance** : Alain GAILLARD

**Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 2 SUR BUDGET PRINCIPAL 2022 DE LA CCHA :**

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

**DONNE SON ACCORD** à la mise en œuvre de la Décision Modificative n° 2 suivante sur le budget principal 2022 de la CCHA :

DECISION MODIFICATIVE N° 2 SUR BUDGET PRINCIPAL 2022 DE LA CCHA								
FONCTIONNEMENT								
Chapitre	Article	Libellé	Dépenses			Recettes		
			Crédits votés au B.P. 2022 + DM 1	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM 1	Crédits votés au B.P. 2022	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM 1
11	611	Contrat de prestation de services	55 000,00 €	33 476,00 €	90 376,00 €			
65	65738	Subventions établissements et services rattachés	616 000,00 €	36 300,00 €	652 300,00 €			
023	023	Virement à la section d'Investissement	0,00 €	1 900,00 €				
73	7382	Fraction TVA nationale				483 984,00 €	31 458,00 €	515 442,00 €
74	7488	Dotation "Filet de Sécurité Inflation"				0,00 €	40 218,00 €	40 218,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>671 000,00 €</b>	<b>71 676,00 €</b>	<b>742 676,00 €</b>	<b>483 984,00 €</b>	<b>71 676,00 €</b>	<b>555 660,00 €</b>

INVESTISSEMENT								
Chapitre	Article	Libellé	Dépenses			Recettes		
			Crédits votés au B.P. 2022 + reports	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM 1	Crédits votés au B.P. 2022 + reports	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM 1
Programme 911	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	42 167,29 €	1 900,00 €	44 067,29 €			
021	021	Virement de la section de fonctionnement				0,00 €	1 900,00 €	1 900,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>42 167,29 €</b>	<b>1 900,00 €</b>	<b>44 067,29 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 900,00 €</b>	<b>1 900,00 €</b>

**DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

Au registre, sont les signatures,  
 Pour copie conforme,  
 Au siège de la Communauté de  
 Communes du Haut Allier  
 Le Président,



Francis CHABALIER

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).